

Vendredi, 22 Mai 1874.

M. l'Orateur met devant la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Joliet*, pour l'année 1873. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *St. Jean*,—la pétition de *J. Shouldis* et autres, du quartier de *By*, cité d'*Ottawa*.

Par M. *Richards*,—la pétition de *John Hough, Sr.*, et autres, de *South Ireland*, comté de *Mégantic*.

Par M. *Bowman*,—la pétition d'*Alfred Boomer* et autres, du township de *Wellesley*, comté de *Waterloo*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :—

De *C. S. Wilson* et autres, de la ville de *Pictou*, et du conseil municipal du comté de *Prince-Edouard*; du révérend *F. L. Stephenson* et autres, de *Crosby Nord et Sud*, et de *John Sheppard* et autres, du front de *Landsdowne*, comté de *Leeds*; et du révérend *J. Hart* et autres, de *Roach*, comté d'*Ontario*; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

M. *Ross (Meddlesex)*, du comité spécial auquel ont été renvoyées les pétitions demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu :—(*Appendice No. 8.*)

L'honorable M. *Fournier*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Bill pour permettre à la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de construire un pont sur la rivière des *Outaouais*.

Bill pour incorporer la compagnie de télégraphe du *Canada Central*.

Bill du Sénat, pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest.

Votre comité recommande que la 58^e règle soit amendée de manière que l'honoraire payable sur les bills privés soit de deux cents piastres au lieu de cent.

L'honorable M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Bill du Sénat, pour autoriser les institutions incorporées en dehors des limites du *Canada* à prêter et placer de l'argent dans ce pays.

Bill pour incorporer la compagnie de prêts et de placements d'*Ottawa*.

Bill pour incorporer la compagnie internationale d'exprès.

Bill du Sénat, pour amender l'acte 27 *Vic.*, ch. 49, incorporant la compagnie d'agence de placement du *Bus Canada*.

Bill pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance de l'*Ouest* et d'autres actes y relatifs et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.

Bill du Sénat, pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du *Canada Ouest*, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la compagnie.

Bill pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du *Canada*, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la dite compagnie.